



4 décembre 2015

**Centre provisoire des demandeurs d'asile
Utilisation de l'auberge de jeunesse de Sion durant l'hiver**

(IVS).- Face à l'augmentation très importante du nombre de demandes d'asile déposées par des requérants en Suisse, le Valais doit comme d'autres cantons ouvrir des centres d'hébergement collectifs supplémentaires. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) doit dès lors louer de mi-décembre 2015 au 20 mars 2016 l'auberge de jeunesse de Sion. Cette structure sera destinée à l'hébergement de courte durée des nouveaux demandeurs d'asile avant qu'un logement collectif existant ne leur soit attribué. Au maximum de sa capacité, l'Office de l'asile (OASI) pourrait également ouvrir pour la nuit uniquement l'abri PCi de la Planta à Sion.

A l'instar des autres cantons, l'Office valaisan de l'asile est confronté depuis le début de l'été à une augmentation importante du nombre d'arrivées de demandeurs d'asile. Jusqu'à la fin mai, le canton a dû accueillir en moyenne 50 personnes par mois. Depuis juin, la moyenne des arrivées a fortement augmenté et se situe à 185 personnes par mois. Si au 1^{er} janvier 2015 on dénombrait dans le canton 1'962 personnes à héberger, aujourd'hui ce nombre s'élève à plus de 2'670. Cette augmentation se traduit par une adaptation urgente des capacités d'accueil pour les personnes qui sortent des centres fédéraux d'enregistrement et de procédure (CEP), dont 3.9% sont attribués au Canton du Valais. Le temps moyen de séjour des requérants d'asile dans les CEP est maintenant fortement réduit, accroissant la pression sur les cantons.

Depuis le début de l'année, l'OASI a loué plus de 96 nouveaux appartements et a utilisé au maximum les capacités d'accueil des centres d'hébergement collectif existants. Ces mesures ne sont aujourd'hui cependant plus suffisantes pour répondre aux besoins. De plus, les dernières prévisions du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ne laissent pas augurer une détente de la situation ces prochains mois.

L'utilisation durant l'hiver de l'auberge de jeunesse de Sion et l'éventuelle ouverture de l'abri de protection civile répondent à une situation d'urgence. En effet, le canton doit pouvoir disposer temporairement d'une structure d'hébergement à l'arrivée des requérants d'asile en Valais qui fasse office de tampon jusqu'à la possibilité de disposer d'une capacité d'accueil suffisante en logements collectifs.



Les requérants d'asile en provenance des CEP seront hébergés à l'auberge de jeunesse, en attendant qu'une place se libère dans les hébergements collectifs de 1^{er} accueil. La durée de séjour est prévue entre trois et dix jours maximum. L'ouverture de l'abri PCi de la Planta, pour la nuit uniquement, ne sera effective que si l'utilisation de l'auberge de jeunesse est parvenue à pleine capacité.

La cheffe du DSSC et les responsables du Service de l'action sociale ont informé préalablement le président de la Commune de Sion et son Conseil municipal de l'ouverture provisoire de ces centres. Une collaboration entre le canton, les Autorités communales et les services concernés de la Ville de Sion sera mise en place avant l'ouverture.

Personnes de contact :

La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten – 079 248 07 80

Le président de la Ville de Sion Marcel Maurer – 079 221 13 92